Retraités: n'oubliez le mauvais coup qui arrive, particulièrement avec les impôts 2010 que vous allez payer en 2011 …!

LE GOUVERNEMENT a supprimé la DEMI-PART AUX VEUVES-VEUFS DIVORCÉS(E)S – SÉPARÉS(E)S AYANT ÉLEVÉ AU MOINS 1 ENFANT

De lourdes conséquences pour des millions de retraités !

Jusqu'au 31/12/2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire.

La dernière loi des Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans.

Pour toutes les personnes ayant cette ½ part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera **échelonnée par tiers** jusqu'en 2012. Le 2ème tiers s'applique sur les impôts 2011.

Comme en témoigne le tableau ci-dessous, dans 2 ans:

.

À DECLARER (mensuellement)	Impôt à payer avec ½ part	Impôt à payer sans la ½ part	Différence à payer
1300 €	0 €	298 €	**+ 298 €**
1400 €	0€	525 €	**+ 525 €**
1500 €	82€	749 €	**+ 667 €**
1600 €	172 €	940 €	**+ 768 €**
1700 €	260 €	1092 €	**+ 832 €**
1800 €	442 €	1243 €	**+ 801 €**
1900 €	669 €	1394 €	**+ 725 €**
2000 €	885 €	1545 €	**+ 660 €**
2100 €	1 196 €	1856 €	**+ 660 €**

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

Plus grave ! Pour les personnes non imposables qui vont devenir imposables, leur situation va encore s'aggraver car ils vont subir, notamment :

- La retenue des cotisations sociales sur leurs pensions
- La suppression ou la baisse de certaines aides sociales ,
- La suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes
- La suppression de l'exonération de la taxe d'habitation
- La suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans
- La suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle
- etc, etc….

Même étalée sur 3 ans, cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes **en particulier celles des retraité(e)s**. Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

LES ARGUMENTS OPPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT SONT SCANDALEUX, IL FAUT IMPOSER LE RETRAIT DE CETTE LOI !

Gérard Corneloup
SNR CGT Educ'Action